



Compagnie d'Arc d'Estrées Saint Denis

Site internet du club : ciecestd.com

SIRET n° 449 223 239 000 12 / Agrément JS n° 03.60.34.S / Agrément FFTA n° 07 60 214
n° de déclaration EAPS : ET000000093765 / n° de déclaration en Préfecture : W603000524

Correspondance : Mme Vault-Deschamps Isabelle – Secrétaire de la Cie d'arc d'Estrées Saint Denis
35 avenue du Maréchal Foch - 60190 ESTREES SAINT DENIS



Tél. 06.13.34.11.09 - E-mail : isabellevaultdeschamps@gmail.com ou ciecestd@orange.fr

Formulaire d'inscription – création / renouvellement de licence Saison 2025 – 2026

Etape 1 : Informations administratives et Identité

Création (1ère licence)

Renouvellement (N° de licence :)

- DANS LE CAS DU RENOUELEMENT DE VOTRE ADHESION, NE REMPLIR QUE VOTRE NUMERO DE LICENCE, NOM ET PRENOM, LE TYPE DE LICENCE, LE TYPE D'ARME ET LES ETAPES 3, 4, 5, 8 SAUF SI VOUS AVEZ DES MODIFICATIONS COMPLEMENTAIRES A APPORTER ⁽¹⁾
- Les informations relatives aux parents des licenciés nés à l'étranger sont obligatoires dans le cadre du contrôle de l'honorabilité pour toutes celles et ceux qui occupent des fonctions (dirigeants, encadrants, arbitres).
- La donnée marquée d'une * est une déclaration volontaire de la part du licencié(e), elle n'est pas obligatoire.

A Cocher	Catégorie	Condition : être née	Age en 2025	Cotisation	
	Poussin : U11	Après le 01.01.2016	10 ans et -	185 €**	
	Benjamin : U13	Entre le 01.01.2014 et le 31.12.2015	11 à 12 ans		
	Minime : U15	Entre le 01.01.2012 et le 31.12.2013	13 à 14 ans		
	Cadet : U18	Entre le 01.01.2009 et le 31.12.2011	15 à 17 ans	185 €**	Hors école de tir 120 € - Compétition 100 € - Club (loisirs)
	Junior : U21	Entre le 01.01.2006 et le 31.12.2008	18 à 20 ans	185 €	
	Senior 1 : S1	Entre le 01.01.1987 et le 31.12.2005	21 à 39 ans	120 € - Compétition 100 € - Club (loisirs) 50 € - Sans pratique	
	Senior 2 : S2	Entre le 01.01.1967 et le 31.12.1986	40 à 59 ans		
	Senior 3 : S3	Avant le 01.01.1967	60 ans et +		
	Handisport	Convention handi : FFH + FFSA		70 €	
	Découverte A partir du 1 ^{er} mars 2026	Jeunes (garçon ou fille de -18ans)		50 €	
		Adultes			

**20 € de remise pour les jeunes de - 16 ans résidents à Estrées Saint Denis



Tarif préférentiel (Action de valorisation du tir à l'arc au Féminin en partenariat avec l'ANS) à partir de la saison 2025/2026

1^{ère} licence **Loisirs Féminine** et Jeunes filles de – de 18 ans : 10 € de remise

2^{ème} année : 20€ de remise (loisirs ou compétition)

3^{ème} année : 30 € de réduction

Tarif de mise à disposition du matériel de tir à l'arc pour les adultes = 50€/an

Horaire des entraînements (Arrivée 15 mn avant le début de l'entraînement)

Aménagement des horaires à la rentrée en fonction du nombre d'inscrits.

Lundi : 17h00-18h30 (U11/U13) ; 18h30-20h00 (Jeunes compétiteurs – ouverts aux adultes)

Mardi : 18h00-19h30 Adultes (1 an de licence) – Entraîneur bénévole - Entraînement libre

Mercredi : 13h30-15h00 (débutants) ; 15h00-16h30 (U11/U13) ; 16h30-18h15 (U13/U15) ; 18h15-20h00 (U15/U18/U21)

Jedi : 18h00-20h00 (adultes) avec Entraîneur Brevet d'Etat

Vendredi : 17h00-18h30 (U13/U15) - 18h30-20h00 (U15/U18/U21)

Entraînement libre toute l'année dans le jeu d'arc. Le terrain de tir extérieur et la salle de tir sont accessibles sans restriction en dehors des créneaux d'entraînements mentionnés ci-dessus.

Identité – NOUVEAU LICENCIÉ & RENOUELEMENT⁽¹⁾

Uniquement DIRIGEANTS, ENCADRANTS, ARBITRES

Civilité :
NOM d'usage :
NOM de naissance
Prénom :

Nationalité : Française Etrangère

Pays de naissance si né(e) à l'étranger

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Pour exercer ces droits, adressez-vous à Mme Sandrine DE POTTER, présidente de la compagnie d'arc ou par email : ciecestd@orange.fr

A compléter pour les NOUVEAUX LICENCIÉS et en cas de changement de situation pour les RENOUELEMENTS ⁽¹⁾

Date de naissance :
 Ville et CP de naissance :
 Adresse :
 Code postal :
 Ville :
 Téléphone Mobile ⁽²⁾ :
 Email ⁽²⁾ :
⁽²⁾ Adultes uniquement

Si né(e) à l'étranger
 NOM de la mère :
 Prénom de la mère :
 NOM du père :
 Prénom du père :

Etes-vous en situation de handicap*

**Etape 2 : Choix du type de licence - NOUVEAU LICENCIÉ & RENOUELEMENT ⁽¹⁾
 (la Compagnie d'arc vous délivrera les informations adaptées à votre type de pratique)**

<u>21 ans et plus en 2025</u>	<u>- de 21 ans en 2026</u>	<u>Licence sous convention</u>
<input type="checkbox"/> Adulte pratique en compétition <input type="checkbox"/> Adulte pratique en club <input type="checkbox"/> Adulte sans pratique	<input type="checkbox"/> Jeunes (U13 à U21) <input type="checkbox"/> Poussins (U11)	<input type="checkbox"/> Convention FFSU N° : <input type="checkbox"/> Convention UNSS N° : <input type="checkbox"/> Convention FFSA N° :

Choix de l'arme à cocher pour tous les archers - NOUVEAU LICENCIÉ & RENOUELEMENT ⁽¹⁾

Type d'arc : Arc à poulies Arc chasse Arc classique Arc droit Arc libre Arc nu Arc à poulies nu

Etape 3 : Assurance - NOUVEAU LICENCIÉ & RENOUELEMENT ⁽¹⁾

L'assurance en responsabilité civile est incluse dans la licence fédérale et ce pour toutes les offres de licences dans le cadre du contrat Maïf N°4228719N. Vous avez la possibilité de souscrire à une assurance individuelle (article L321-6 du code du sport) dont les détails et les options sont présentés dans la notice assurance jointe **dont vous devez prendre connaissance**.

- Je reconnais avoir reçu la notice jointe, et avoir pris connaissance des garanties complémentaires proposées par la FFTA.
- Je souscris à l'assurance individuelle accident avec ma licence **(inclus dans le tarif) Ou**
- Je refuse de souscrire à l'assurance individuelle accident de la FFTA et dans ce cas je renonce à toute indemnisation par l'assureur de la fédération en cas d'accident dans la pratique du tir à l'arc.

Etape 4 : Santé - NOUVEAU LICENCIÉ & RENOUELEMENT ⁽¹⁾

- Je reconnais avoir rempli le questionnaire de santé
- J'ai répondu NON à toutes les questions, je n'ai donc pas de certificat médical à fournir pour prendre ou renouveler ma licence **Ou**
- Et Je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc y compris en compétition

Pour les MINEURS

- J'autorise mon enfant à participer aux activités de la « Compagnie d'arc d'Estrées Saint Denis » selon les statuts et règlements de l'association.
- J'autorise le transport de mon enfant dans les véhicules des membres de l'association ou des parents de membres de l'association pour les divers déplacements prévus dans le cadre des activités de l'association.
- J'autorise l'encadrement de la « Compagnie d'arc d'Estrées Saint Denis » à faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité. Je reconnais aux membres responsables des déplacements le droit de prendre en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de mon enfant, ainsi que toutes les dispositions que réclameraient des circonstances imprévues pour le maintien de la discipline ou de la sécurité des adhérents.

Personnes à joindre en cas de besoin (Renseignement obligatoire pour les MINEURS)

Nom	Prénom	Téléphone	Responsable légal	Email

Etape 5 : Communication et informatique - NOUVEAU LICENCIÉ & RENOUELEMENT ⁽¹⁾

- Je reconnais avoir lu et accepte le règlement intérieur de la compagnie d'arc
- J'autorise la prise et l'utilisation de mon image et de ma voix (photos, vidéos...) dans le cadre de ses activités statutaires liées à ma pratique du tir à l'arc.
- Je refuse la prise et l'utilisation de mon image et de ma voix (photos, vidéos...) dans le cadre de ses activités statutaires liées à ma pratique du tir à l'arc.

En souscrivant à une licence fédérale, je reconnais que la Fédération Française de tir à l'arc (FFTA) et ses instances déconcentrées peuvent être amenés à capter et utiliser mon image dans le cadre de la promotion et du développement du tir à l'arc à l'occasion de manifestations sportives à des fins non commerciales.

Conformément à la législation en vigueur relative à la protection des données personnelles et au respect du droit à l'image, toute personne dont l'image ou la voix aurait été captée et diffusée dans ce cadre dispose du droit de demander le retrait de ladite image ou de ladite voix. Cette demande doit être adressée directement à l'auteur de la diffusion, accompagnée d'un justificatif d'identité. En cas de refus de retrait ou d'anonymisation de l'image, la personne concernée peut saisir la juridiction compétente afin d'obtenir le retrait. Elle dispose, à cet effet, d'un délai de trois ans à compter de la date de diffusion de l'image.

Les données à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auprès de la FFTA, responsable du traitement, pour l'enregistrement de la licence et les activités fédérales. Elles sont destinées à la FFTA, aux membres affiliés ou de droit de la FFTA. La base légale de ce traitement est l'exercice d'une mission de service public et votre consentement. Elles sont conservées pendant toute la durée de validité de la licence FFTA. Elles seront placées en base intermédiaire à partir de trois ans et anonymisées à partir de dix ans à compter de la fin de validité de ladite licence. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données vous concernant. Ces droits peuvent être exercés en vous adressant directement à la FFTA soit par voie postale (12 place Georges Pompidou - 93160 – Noisy-le-Grand) ou à l'adresse support.informatique@ffta.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Le licencié est informé qu'il recevra des informations liées à son adhésion et au fonctionnement de la fédération et/ou de ses instances déconcentrées, notamment sous la forme de mailing. Il peut se désabonner à tout moment de la liste de diffusion de la newsletter fédérale.

La FFTA peut inclure dans ces mailings des communications commerciales telles que des offres privilégiées et sélectionnées par la fédération.

J'accepte de voir les contenus publicitaires intégrés aux newsletters fédérales par l'utilisation de mes données personnelles.

NOUVEAU - La souscription ou le renouvellement de votre licence entraîne l'activation gratuite de votre compte Ma Petite Sponso, programme d'avantages licenciés des fédérations membres du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Il vous permet d'économiser et de soutenir votre Compagnie d'arc en même temps. C'est simple pour vous, et précieux pour elle. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.mapetitesponso.fr/federations/tir-a-larc>. En activant votre compte, vous acceptez les CGU et vous pourrez accéder à la Politique de protection de vos données personnelles et supprimer votre compte à tout moment.

Cochez si vous souhaitez vous **opposer** à l'activation de votre compte Ma Petite Sponso.

Contrôle anti-dopage

Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage, – Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. » – Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

Etape 6 : Conduite de l'archer

En adhérant à la FFTA, l'archer s'engage :

- à respecter les statuts et règlements de la fédération, de ses instances déconcentrées et de sa Compagnie ;
- à respecter les autres licenciés, dirigeants, officiels, bénévoles et professionnels concourant au bon déroulement de la pratique ;
- à respecter la charte éthique et déontologique de la FFTA

Etape 7 : contrôle de l'honorabilité (ENCADRANT / DIRIGEANT)

Information spécifique à l'attention des licenciés entraîneurs, bénévoles dirigeants et arbitres

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif (entraîneur, moniteur, coach, bénévole ou rémunéré) et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (membre comité directeur), et/ou d'officiel technique sens des articles L212-1 et L 322-1 du code du sport.

A ce titre, si je répons à l'un de ces cas, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFTA aux services de l'état afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle

En cas de refus, vous ne pouvez plus et vous ne devez plus exercer les missions listées ci-dessus.

Etape 8 : Signature - NOUVEAU LICENCIE & RENOUELEMENT (1)

Nom du signataire (ou responsable légal pour les mineurs) :

Date :

Signature (obligatoire) :

Partie administrative réservée à la Compagnie d'arc

- Formulaire d'inscription FFTA complété
- Remise du Pass'Sport Conseil Départementale de l'Oise N°.....
- Remise du Pass'Sport Ministère de l'Education National, Jeunesse et des sports (*si bénéficiaire*) N°.....
- Remise d'un nouveau certificat médical Date.....
- Règlement effectué par chèque Nombre de chèques N°.....
- Virement bancaire : IBAN : FR76 1820 6000 2065 0227 7854 985 - BIC : AGRIFRPP882
Motif virement : Cotisation CIEARCESD, licence N°..... de Mr/Mme
- Autre mode de règlement : Coupon Sport ANCV / Espèces